

Paris, le 20 août 2021

A NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Capital Markets Day d'Universal Music Group B.V. le 25 août 2021

Vivendi annonce la tenue d'un Capital Markets Day d'Universal Music Group (UMG) B.V. (« Universal Music Group ») ce mercredi 25 août 2021 à 16h (heure de Paris/Amsterdam/CET) concernant le projet de distribution et de cotation des actions UMG sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam.

Ce Capital Markets Day prendra la forme d'une vidéoconférence en ligne. Les investisseurs et analystes souhaitant y participer peuvent s'enregistrer sur le site <https://umg-cmd.nl/c/aug25>. Cette conférence débutera par une vidéo d'introduction de 25 minutes suivie d'une présentation du management d'environ deux heures et d'une session de questions-réponses.

Les participants devront confirmer qu'ils ne sont pas établis ou résidents aux Etats-Unis, et qu'ils ne sont pas une « U.S. Person » au sens de la Regulation S du US Securities Act de 1933, tel qu'amendé.

Le présent communiqué de presse n'est pas destiné à être publié ou distribué, de manière directe ou indirecte, aux Etats-Unis ou à toute « U.S. Person ».

A propos de Vivendi

Depuis 2014, Vivendi construit un leader mondial dans les médias, les contenus et la communication. Le Groupe détient des actifs de premier plan et fortement complémentaires dans la musique (Universal Music Group), la télévision et le cinéma (Groupe Canal+), la communication (Havas Group), l'édition (Editis), la presse magazine (Prisma Media), les jeux vidéo (Gameloft), le spectacle vivant et la billetterie (Vivendi Village). Le Groupe possède également une plateforme digitale mondiale de distribution de contenus (Dailymotion). Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré créant ainsi davantage de valeur. Engagé en matière environnementale, Vivendi a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone dès 2025. Par ailleurs, il contribue à construire des sociétés plus ouvertes, inclusives et responsables en soutenant une création plurielle et inventive, en favorisant un accès plus large à la culture, à l'éducation et à ses métiers, et en renforçant la sensibilisation aux enjeux et opportunités du XXI^e siècle. www.vivendi.com

Avertissements importants

Cette annonce est faite à titre d'information uniquement et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (EU) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel qu'amendé (« Réglementation sur le Prospectus »), et les titres Universal Music Group seront distribués dans des circonstances qui ne constituent pas une « offre au public » au sens de la Réglementation sur le Prospectus. Cette annonce et les documents qui seront partagés dans le cadre du Capital Markets Day constituent une communication à caractère promotionnel, au sens de la Réglementation sur le Prospectus, relative à l'intention d'Universal Music Group de poursuivre son projet de cotation sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam (« l'Admission »). Cette annonce et les documents qui seront partagés dans le cadre du Capital Markets Day ne sont pas destinés à constituer, et ne doivent pas être considérés comme constituant, une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat d'actions du capital d'Universal Music Group (« les Titres ») dans une quelconque juridiction. Des informations complémentaires sur l'Admission figureront dans le prospectus émis par Universal Music Group (« le Prospectus »). Dès que le Prospectus aura été approuvé par l'autorité néerlandaise des marchés financiers (Stichting Autoriteit Financiële Markten) (« AFM »), le Prospectus sera publié et disponible gratuitement sur le site institutionnel d'Universal Music Group. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant toute décision d'investissement afin de parfaitement

comprendre les risques et avantages associés à une telle décision d'investissement dans les Titres, en ce compris les facteurs de risques mentionnés dans le Prospectus. L'approbation du prospectus par l'AFM ne doit pas être comprise comme un cautionnement dans son chef de la qualité des Titres et/ou d'Universal Music Group, en ce compris sa position financière.

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations (notamment le projet de distribution de 60 % du capital d'Universal Music Group et de sa cotation) ainsi que de paiement de dividendes, de distribution et de rachats d'actions. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un évènement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.